



LE DIRECTEUR DE LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, D. 719-1 et suivants,

VU les statuts de l'Université de Nice Sophia Antipolis,

VU le règlement intérieur de l'Université de Nice Sophia Antipolis, et notamment l'article 25,

VU l'arrêté n° 119/2015 du 16/12/2015 organisant les élections pour le renouvellement du mandat des membres des conseils centraux, Conseil d'administration (CA), Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et Commission de la Recherche (CR) du Conseil académique de l'Université,

VU l'arrêté n° 19/2016 du 28/01/2016 portant délégation aux Directeurs d'U.F.R., Ecoles et Instituts pour l'organisation des bureaux de vote,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers :

au Conseil d'administration,
à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
à la Commission de la Recherche

qui auront lieu le jeudi 3 mars 2016, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Lieu du scrutin : Salle 103b – Bâtiment STAPS 1
Président du bureau du vote : Serge COLSON
Assesseur 1 : Stéphane MARTINEZ
Assesseur 2 : Jackie CRISTINI
Assesseur 3 : Marie ROGGERO
Assesseur 4 : Barbara STORTI

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote, ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le

Pour le Président et par délégation
Le Doyen

COPIES :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Président de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales
- M. le Directeur Général des Services de l'Université
- Mme la directrice de la DJSR


Jeanick BRISSWALTER